

Marseille : gardes d'enfants, la révolution n'a toujours pas eu lieu

La Provence : Publié le mardi 05 février 2013 à 19H10

On compte 7 661 places chez les assistantes maternelles et 6 912 places en crèches dans la ville...
pour 36 000 minots.



Photo Nicolas Vallauri

Prendre soin de 36 000 enfants âgés entre 0 à 3 ans... Un vrai casse-tête. D'autant que les modes de garde ne sont pas encore adaptés aux modes de vie.

Le choc, l'an dernier, des deux affaires de crèches clandestines ont mis en lumière les difficultés de l'accueil de la petite enfance à Marseille. Places en crèches insuffisantes, assistantes maternelles pas assez suivies, inadéquation de l'offre avec la demande, explosion du travail au noir : parce que le sujet touche à ce que les familles ont de plus précieux - leurs enfants - il est évidemment "inflammable".

Sept mois après les affaires qui avaient défrayé la chronique judiciaire, notre enquête nous a conduits aux acteurs de la petite enfance (Ville, Conseil général). Mais aussi aux assistantes maternelles qui, pour la plupart d'entre elles, exercent un métier précaire avec passion, et enfin aux parents, qui nous ont confié leurs galères.

À Marseille, sur les 36 000 enfants de moins de 3 ans, seul un tiers peut être accueilli. Ce qui, avec 38,5 places pour 100 naissances (contre 50, en France) place la ville à la traîne. Subie ou voulue, la garde "en famille" ou le travail au noir prévalent toujours. Et le buzz médiatique passé, la clandestinité garde toute sa place.

Assistants maternelles : 1 264 agréments par an, "mais une situation tendue"

Si "la première demande" des familles va à l'accueil collectif, c'est peut-être en raison de cette sourde anxiété que tous les parents ont ressentie, au moins une fois : laisser son enfant à une assistante maternelle, c'est bien accepter de confier ce que l'on a de plus précieux à une inconnue... et "ne pas savoir ce qui se passe une fois sa porte refermée".

Mais parce qu'à Marseille, "tous modes de garde confondus, l'offre reste insuffisante", juge le Dr Jacques Collomb, directeur général de la Protection maternelle et infantile (PMI) et santé publique au Conseil général, qui agrée tant les crèches que les haltes-garderies, le développement de la garde au domicile de l'assistante maternelle - pas plus onéreux pour les familles, aidées par la Caf - reste indispensable.

Alors que le taux national d'accueil tous modes de garde confondu est de 50 pour 100 naissances, il est de 49 dans le département et de 38,5 à Marseille.

Les Bouches-du-Rhône comptent ainsi 7 931 assistantes maternelles (AM) agréées par le Conseil général, Marseille 2 643, soit 7 661 places (théoriques, car certaines AM n'utiliseront pas toutes les places autorisées). Cela peut sembler beaucoup, "mais la situation reste tendue, notamment dans des arrondissements comme les 8e et 9e", reconnaît le Dr Collomb. Une situation disparate : hors de Marseille, il n'est ainsi pas rare de trouver des assistantes maternelles au chômage... quand il faudra allumer un cierge à Notre-Dame-de-la-Garde pour dénicher une nounou en cours d'année dans le 5e arr., surtout travaillant au-delà des 18 h ! Ce qui, hélas, "favorise l'émergence de crèches clandestines, qui existent encore sans doute aujourd'hui", admet le Dr Collomb.

Accusé d'avoir su et laissé faire, dans le cas de la crèche du bd Franklin-Roosevelt, le Département se défend : "Nous avons demandé à cette femme de se mettre en conformité avec la loi, mais nous n'avions pas à la dénoncer à la police. Ce n'est pas notre rôle". Un agrément est accordé après examen de l'appartement où seront accueillis les enfants et 60 h de formation initiale, dispensée et payée par le Conseil général ; 60 heures supplémentaires devront être effectuées dans les deux ans. Sur les 1 300 nouvelles demandes instruites chaque année, dont la moitié dans la cité phocéenne, 1 264 seront validées. D'où une grande variété de profils, de compétences et... de motivation chez les assistantes maternelles. Un agrément, "ce n'est pas un label absolu", rappelle le Conseil général, mais bien seulement une autorisation d'exercer après une formation de base. Certaines feront leur métier avec passion ; d'autres, comme un pis-aller. "Aux parents d'exercer leur vigilance", estime le Département.

Seules 25 puéricultrices sont chargées d'instruire les dossiers d'agrément et de contrôler les AM : "C'est peu, c'est vrai, admet le Dr Collomb, mais nous tentons de contrôler tout le monde une fois par an. Et nous réagissons très vite lorsque l'on signale un souci : ainsi, sur 73 plaintes recueillies l'an passé, nous avons retiré 60 agréments".

La commission consultative départementale paritaire siège pour cela toutes les trois semaines. Si les cas de maltraitance avérée sont "rares", les services de la PMI croisent plus régulièrement des "bleus inexpérimentés, des fractures". Et des négligences graves : "L'autre jour, une assistante est rentrée de l'école avec... le mauvais enfant, s'offusque le Dr Collomb. Nous lui avons enlevé son agrément."

"Mais soyons clairs, le principal conflit que nous ayons à trancher est financier : en fin de contrat, cela arrive souvent..."

Les 3 questions à Dominique BRULEY

"Assistante maternelle, c'est un vrai travail !"

Créée en 1978, l'Association Relais Départemental des Assistants Maternels & Familiaux des BdR, (Ardepamf13*) réunit 531 assistantes maternelles et familiales. Dominique Bruley en est la vice-présidente.

Quel est le premier combat de l'Ardepamf ?

Il s'agit de faire reconnaître la profession d'assistante maternelle comme un vrai travail. Cela passe par une prise de conscience de tous : les parents, qui doivent se considérer comme des employeurs, c'est-à-dire remplir les fiches de paie, ou permettre aux femmes de se former sur leur temps de travail. Car il faut absolument que les assistantes maternelles continuent à se former ! Les 120 heures obligatoires ne sont pas suffisantes.

C'est aussi exiger une médecine du travail et une revalorisation du tarif maximum pour une journée : actuellement, une assistante maternelle, qu'elle travaille cinq ou douze heures, ne peut pas gagner plus de 36,40 € par jour.

Que sont en droit d'exiger les parents ?

Un accueil de qualité, la certitude de pouvoir partir travailler tranquille. Nous avons une devise : accueillir un enfant, ce n'est pas le garder ; c'est d'abord être capable de l'aider à se séparer. Cela requiert des compétences. Voilà pourquoi nous mettons en relation les assistantes maternelles et les organismes de formation, afin qu'elles continuent à se remettre en cause et à apprendre !

Pensez-vous que la profession est assez contrôlée ?

Non. Il n'y a pas assez de puéricultrices pour effectuer ces contrôles à domicile.

Mais le problème n'est pas celui des sanctions, c'est celui du manque de soutien et de suivi : C'est de ça dont ont besoin ces femmes, qui disent souvent leur isolement, leur solitude.

(*) Ardepamf.13, mail : à ardepamf.13@sfr.fr - site : www.ardepamf13.fr - Blog : ardepamf13.blog4ever.com